

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Nicolas BOUCHER, Laurent VOISIN.

Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Florence CHAVENEAU, Laurence COLLIGNON-THOMAS, Sylvie LAME, Maria GUERRA.

Etaient absents : Mme Bénédicte LAURENT- M. Gérard LANDAIS (Pouvoir à Jean DUFRESNE)

M. Nicolas ROLLAND a été élu secrétaire.

Lecture du compte rendu de la réunion précédente

Il faut ajouter :

Tour de table

Florence CHAVENEAU

Elle demande si les enfants peuvent jouer librement sur le Stade Jean LOISEAU. Jean DUFRESNE propose d'y réfléchir. Une demande sera faite auprès du président du Shoot pour préparer une petite aire de jeu entre les deux terrains.

Ordre du jour

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- Exerce du droit de préemption urbain
- Voiture électrique

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

DCM 30-2015- Exercice du droit de préemption

M. le maire rappelle que suite à l'instauration du droit de préemption urbain dans les zones urbanisées et à urbaniser, tout bien immobilier préemptable mis en vente dans ces zones doit faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner auprès de la mairie qui dispose de deux mois à compter de sa réception pour faire connaître sa réponse.

La déclaration portant le n°37 120 15 006 a été reçue le 29 avril 2015 concernant un bien cadastré section A n°586-587-588 p. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles concernés.

DCM 31-2015- Accord local dans le cadre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2015 (FPIC)

La loi de Finances pour 2012 a instauré une nouvelle péréquation horizontale en créant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Les modalités des répartitions dérogatoires du FPIC au sein des intercommunalités ont été assouplies par la loi de Finances 2015. Pour valider cette répartition dérogatoire totalement libre, les conseils municipaux des communes membres doivent se réunir impérativement avant le 30 juin et adopter la présente délibération à la majorité simple.

La commission des Finances de la CCPB a proposé d'attribuer la totalité du versement à la Communauté de communes afin de financer des dépenses nouvelles comme par exemple celles relatives aux Temps d'Activités Périscolaires, la Mutualisation du service instructeur des autorisations des droits des sols, des subventions attribuées aux associations œuvrant dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes.

Lors du Conseil communautaire du 16 avril 2015, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil a adopté à l'unanimité la proposition de garder l'enveloppe financière du FPIC au sein du budget communautaire pour contribuer au financement de nouveaux projets et a demandé que ce principe soit soumis à délibération des conseils municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les lois de finances initiales pour 2012, 2013, 2014 et le projet de loi de Finances pour 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 109 de la LF 2015 modifiant le paragraphe II - alinéa 2 de l'article L.2236-3 du CGCT,

Vu la délibération n°2015-38 du 16 avril 2015 de la Communauté de communes du Pays de Bourgueil,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

> d'affecter la totalité du prélèvement et du versement du FPIC à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

DCM 32-2015- Modification des statuts du SITS

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le syndicat mixte intercollectivités des transports scolaires du Pays de Rabelais a modifié l'article 5 de ses statuts.

M. le Maire fait lecture de cet article qui prévoit désormais une représentation de chaque collectivité membre comme suit :

- Un délégué titulaire (au lieu de 2) et un délégué suppléant pour chaque commune,
- Un délégué titulaire (au lieu de 2) et un délégué suppléant pour la communauté de communes du Pays d'AZAY LE RIDEAU,
- Huit délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour la communauté de communes Chinon Val Vienne et Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts du Syndicat mixtes intercollectivités des transports scolaires du Pays de RABELAIS.

DCM 33-2015-Convention de partenariat dans le domaine de la lecture publique

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention avec le Département d'Indre et Loire concernant le développement de la lecture publique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les termes de la dite convention :

- Emet un avis favorable et ne retient pas le contrat d'objectif à l'article 5.
- Autorise M. le Maire à signer le document.

DCM 34-2015-Demande de subvention du Centre de Loisirs -ARC-EN-CIEL

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association Familles rurales de ST MICHEL SUR LOIRE qui gère le centre de loisirs Arc-en-Ciel. En effet, plusieurs enfants d'INGRANDES fréquentent cette structure le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de surseoir à sa décision dans l'attente d'informations complémentaires concernant la participation financière des parents et sollicite une aide auprès de la communauté de communes du Pays de Bourgueil.

DCM 35-2015- Rue de la Marche-demande de subvention au SIEIL

M. le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°23-2015 décidant la réfection de la rue de la Marche. Il propose au Conseil Municipal d'installer l'éclairage public dans cette zone en cours d'urbanisation et propose un devis qui s'élève à 12005.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable
- Sollicite une subvention auprès du syndicat intercommunal d'électricité d'Indre et Loire.
- Entérine le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux d'éclairage public HT	12005.50 €	
Subvention SIEIL		5601.65 €
Autofinancement		<u>6403.85 €</u>
TOTAL	12005.50 €	12005.50 €

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

DCM 36-2015-Acquisition d'un véhicule électrique- demande de subvention à la Sénatrice

M. le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°32-2014 envisageant l'achat d'un véhicule électrique.

Le montant de cette acquisition s'élève à 12273.16 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un accord de principe sous réserve de l'obtention de subventions.
- Adopte le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Prix d'acquisition du véhicule	12273.16 €	
Conseil Régional		2000.00 €
S.I.E.I.L		3500.00 €
Enveloppe parlementaire (sénat)		4318.53 €
Autofinancement		2454.63 €
Total	12273.16 €	12273.16 €

- sollicite une aide auprès de La Sénatrice au titre de l'enveloppe parlementaire.

QUESTIONS DIVERSES

***Bibliothèque**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'achat d'un lecteur de codes barres (coût 700 €)
Remerciement à Alexandre MENARD pour un don d'ordinateur. (9 autres ont été remis à l'école de ST PATRICE.)

***Chasse aux œufs**

100 participants au lieu de 230 l'an passé. Sylvie LAME souligne le manque de participation des conseillers municipaux aux différentes manifestations se déroulant sur la commune.

***Cérémonie du 8 mai**

Rendez-vous à 11 h30 devant la mairie. La gendarmerie s'est excusée. 3 élèves liront un poème.

***Non valeurs cantine**

La somme a été recouvrée.

***Dégradation de voie publique**

Très régulièrement la Rue de la Marche fait l'objet de dégradation par des riverains. M. le maire soumet l'idée de solliciter une participation financière auprès des auteurs.

Après concertation, il est décidé qu'un article sera inséré dans le prochain petit Igorandais.

***PLU**

Le projet d'aménagement et de développement durables sera présenté aux personnes publiques associées le 10 juin et à la population le 29 juin.

***Fête du 14 juillet**

Une réunion avec les associations est organisée le 21 mai à 20 h.

***Voisins vigilants**

Une réunion d'information avec la gendarmerie aura lieu le 26 mai à 20 h.

***Battue aux blaireaux**

43 blaireaux ont été tués courant avril.

Tour de table

Sandrine LANDRY

Arbre de Noël : La compagnie extravague a été retenue.

Manuella GUERRA

Elle demande que le numéro de téléphone de la mairie soit ajouté sur le petit igorandais et qu'une place de stationnement pour les personnes handicapées soit installée devant la salle des fêtes.

Paul PENET

Il informe le Conseil Municipal qu'un concours de pêche à l'étang E. MARTIN aura lieu le 13 juin.

La Gaule igorandaise va effectuer des travaux à la buvette le 15 mai. (pose d'un habillage en bois)

Alexandre MENARD

Il demande qu'une réunion soit organisée entre la commission-bâtiments- et le président du Shoot.

Pierre VASSEUR

Des devis pour changer la chaudière du stade sont en cours

Le Maire,
J. DUFRESNE